



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 218
Conduite et pilotage des politiques économiques et
financières



PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques
économiques et financières**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le **programme « conduite et pilotage des politiques économiques et financières »** assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle (agence pour l'informatique financière de l'État, direction des achats de l'État, direction du budget) ;
- le secrétariat général (SG) des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l'inspection générale des finances, le contrôle général économique et financier (CGEFI), l'autorité nationale d'audits pour les fonds européens (ex-CICC) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l'agence française anticorruption, l'autorité nationale des jeux, etc.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

En 2023, le programme a poursuivi de nombreux chantiers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'État, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle des MEF.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

a) Une évolution du système d'information financière de l'État, qui facilite la transformation publique et renforce la résilience de l'État

Le renforcement des moyens alloués à l'AIFE a permis de poursuivre les travaux et projets engagés en 2022 destinés à améliorer les produits et services offerts aux utilisateurs du système d'information financière de l'État (Chorus), des acheteurs et fournisseurs de l'État (SI marchés, PLACE) et plus largement, de la sphère publique s'agissant de la dématérialisation des factures (Chorus Pro).

En 2023, les principaux travaux ont concerné :

- la **migration de la solution cœur du système d'information Chorus vers la version S/4 Hana** qui permettra d'améliorer la performance et l'ergonomie de l'outil ;
- la **conception du portail public de facturation électronique interentreprises**, en collaboration avec la direction générale des finances publiques ;

- la **poursuite des chantiers de la transformation de la commande publique** destinés à faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises ;
- le **renforcement de la sécurité des systèmes d'information** dans le contexte d'accroissement des risques de cyberattaque.

b) Une activité soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

En 2023, Tracfin a commencé à mettre en œuvre son projet « TRAC25 », qui vise à adapter l'organisation du service à de nouveaux enjeux, en termes d'axes stratégiques (*lutte contre les ingérences étrangères, la criminalité organisée et la cybercriminalité, coopération avec les homologues étrangers*) et au niveau technique (*mise en place de départements techniques en charge des systèmes d'informations (SI) et en charge du développement capacitaire, pour améliorer les méthodes d'investigation*).

Sur le plan opérationnel, Tracfin s'est particulièrement impliqué dans :

- la **lutte contre les fraudes aux finances publiques** dans le domaine de la transition écologique et contre les sociétés éphémères « blanchisseuses » ;
- l'**analyse des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme** liés aux crypto-actifs ;
- la **mise en œuvre des sanctions et actions contre le financement du terrorisme** liées à l'actualité géopolitique ;
- la **mise en sécurité de son système d'information**.

Après la réforme et le renforcement de l'audit interne du ministère initiée en 2022, le CGEFI a poursuivi le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le contrôle des organismes du secteur public.

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes aux ministères économiques et financiers

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de **transformation de la fonction publique** s'est poursuivie. Ces actions portent principalement sur :

- le renforcement de l'attractivité du ministère et de la fidélisation des agents contractuels ;
- la simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- la rénovation des instances de dialogue social ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion des personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- la réforme de la déontologie au sein du ministère.

Les actions du service des ressources humaines du Secrétariat général se sont traduites en 2023 par :

- la poursuite du déploiement du télétravail, dans le cadre de l'accord collectif majoritaire signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, avec notamment la **mise en œuvre pour la seconde année du fonds d'accompagnement au télétravail** ;
- la réforme de l'action sociale ministérielle, engagée depuis 2020, qui s'est concrétisée en 2023 par l'**achèvement de la réorganisation à un échelon régional de l'activité du réseau de l'action sociale et l'enrichissement des prestations d'aide à la parentalité** (création d'une nouvelle prestation sous forme de chèque sport, élargissement du CESU pour la garde et le soutien scolaire) ;
- la **poursuite du déploiement des actions visant à renforcer l'encadrement supérieur du ministère** : dispositif d'évaluation régulière et d'accompagnement de ses cadres supérieurs, engagé

au titre de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique, qui s'est traduit par le renforcement des moyens alloués à la délégation à l'encadrement supérieur et au service des ressources humaines ; **plan managérial ministériel**, qui vise à mieux accompagner les cadres supérieurs tout au long de leurs parcours professionnels et encourager la mobilité pour développer la transversalité et la mixité des cultures professionnelles.

Enfin, en 2023, le renforcement des moyens alloués à l'IGPDE concernant la **prise en charge de la formation des apprentis en administration centrale** a permis de financer plus d'une centaine de nouvelles conventions de formation, dont près de la moitié portent sur une période allant au-delà d'un an.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

Le **fonds de transformation ministériel**, piloté par le SG, est dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation numérique des directions. Depuis son démarrage en 2018, ce fonds a permis de financer 190 projets, pour un montant moyen de 350 k€, dont plus de 120 sont achevés.

c) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support, en poursuivant le renforcement de la maîtrise des risques et du contrôle interne

En 2023, le SG a conservé l'amélioration de l'efficacité des fonctions support comme axe clé de sa transformation, notamment par :

- **le développement durable**, axe majeur de transformation du ministère, dans le prolongement de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transformation écologique de l'État et en cohérence avec le plan de sobriété énergétique. Ainsi, le bilan des émissions de gaz à effet de serre du SGa été finalisé en 2023. Il comporte un plan d'action à réaliser d'ici 2025, visant notamment à réduire l'empreinte carbone de bâtiments de l'administration centrale ;
- **l'amélioration de l'utilisation des bâtiments**, notamment par la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité des sites ;
- **le projet « Ambition SG »**, qui aura permis en 2023 de renforcer le pilotage des services du SG par la performance (*tableaux de bord ministériels, cartographie des fonctions supports*), ainsi que d'expérimenter des contrats de service avec les directions, dans une logique de mutualisation ;
- **l'encadrement du recours à des prestations intellectuelles**, dont la cible de -15 % a été atteinte en 2023, grâce à un meilleur contrôle en amont du bien-fondé de l'externalisation et de son montant financier. Ce mouvement s'est accompagné de créations d'emplois au bénéfice de certaines directions et services du ministère, afin de ré-internaliser de façon pérenne certaines expertises et compétences ;
- **l'automatisation des processus de gestion de la sphère des ressources humaines**, avec le lancement d'un projet de ferme d'automates reposant sur un outil d'automatisation robotisée des processus. Une douzaine de cas d'usage sont déjà identifiés et qualifiés pour développer des assistants digitaux. Les objectifs poursuivis sont multiples : supprimer des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, réduire la durée du cycle d'un processus, sécuriser et améliorer la qualité de la production.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Indicateur d'efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	84	82 (p)	86	80,5	absence amélioration	87

Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes en février-mars 2023 :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances pour 2023, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;
- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;
- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire 2022 (exécution 2021).

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de 2023 sont l'ensemble des résultats analysés avant le 29 février. Ils sont donc pour l'instant partiels et concernent uniquement le Parlement. Les réponses des ministères et de la Cour des comptes seront connues d'ici avril 2024. La réalisation 2023 sera actualisée lors des travaux du PAP 2025.

A ce stade, la réalisation 2023 est en retrait par rapport à 2022 et très en-deçà de la cible, bien que le taux de satisfaction se maintienne à un niveau élevé.

INDICATEUR

1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	97	97	98	cible atteinte	97

Commentaires techniques

Source des données : CGefi

La mesure de la satisfaction des prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : ce questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le dépassement de la cible en 2023 (98 %, en progression d'un point par rapport aux trois exercices précédents) reflète notamment la mobilisation des contrôleurs auprès des organismes.

INDICATEUR

1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,6	6,6	6,6	6,41	absence amélioration	6,6

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Objet : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

Mode de calcul : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, 27 000 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 295 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation, en baisse, de 9,12 %.

L'indice global de satisfaction s'établit à 6,41 en repli par rapport à 6,52 réalisé en 2022. Cette diminution globale de l'indice provient de l'application Chorus DT, solution interministérielle de gestion dématérialisée des ordres de missions, des indemnités de changement de résidence et des états de frais, d'achat de

prestations (transport, hôtellerie...), de facturation et de paiement de ces prestations (passage de 5,6 à 5,0), dont les résultats s'étaient déjà dégradés en 2022. Une première analyse des plus de 3 000 verbatim issus de l'enquête sur cet outil met en évidence plusieurs raisons à la diminution de la satisfaction des utilisateurs : ergonomie de l'outil ; organisation interne au sein des ministères (support de niveau 1, accompagnement au déploiement, formation des agents) ; procédures administratives encadrant les déplacements temporaires.

Pour les autres solutions applicatives, les indices de satisfactions progressent ou se stabilisent :

- progression pour PLACE, tant pour les utilisateurs publics (de 6,1 à 6,4), que pour les utilisateurs entreprises (de 6,8 à 7,0) ;
- stabilisation pour Chorus Pro, aussi bien pour les utilisateurs entreprises (6,1) que structures publiques (7,3), et Chorus Formulaires (6,8) ;
- pour Chorus Cœur, l'indice de satisfaction reste globalement identique à celui de l'année précédente (légère baisse de 6,7 à 6,5) Les indices de la gouvernance du SI Chorus (de 7,6 à 7,4) et de PISTE (de 8,1 à 7,7), bien qu'en légère baisse, restent à de très bons niveaux de satisfaction.

OBJECTIF

2 - Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR

2.1 - Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,53	74,8	77	74,7	absence amélioration	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	92,75	79,82	>= 75	89,13	cible atteinte	Non déterminé
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	51,8	51,1	50	49,8	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné, et le nombre des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat pour la restauration collective, en-deçà de la cible (-2,3 points) et en ligne avec 2022, s'explique par les difficultés à maintenir des solutions de restauration collective sur l'ensemble du territoire en conventionnant avec des structures extérieures. En effet, un tel conventionnement n'a pas permis en 2023 de pallier la fermeture de 28 sites en 2021-2022, fermetures qui ont résulté d'une hausse du coût de revient des repas suivant un effet de ciseaux (baisse de la fréquentation du fait de la poursuite du développement de nouveaux modes de travail, d'une part, augmentation des coûts de fonctionnement et de production du fait de l'inflation, d'autre part).

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux foyers les plus modestes. En 2023, la cible de l'indicateur a été réajustée pour être supérieure ou égale au taux de 75 % de l'ensemble des réservations de logements. Le résultat 2023 est de 89,13 %, ce qui correspond à 82 logements réservés en financement social ou équivalent (notamment dans les DROM), rapporté à un total de 92 logements réservés dont le financement est connu au moment de la signature de la convention).

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « Vacances enfants ». Si les résultats de l'année 2023 confortent la tendance enregistrée en 2022 au niveau agrégé, avec une reprise d'activité Vacances Enfants (7 574 enfants ont bénéficié des prestations EPAF contre un peu moins de 6 800 départs en 2022, les familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont les quotients familiaux sont les moins élevés représentent 49,8 % des bénéficiaires en 2023 (54,4 % s'agissant des seuls enfants), soit un résultat légèrement en retrait par rapport à la cible de 50 %.

OBJECTIF

3 - Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR

3.1 - Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	122	137	130		donnée non renseignée	130
Economies achats consolidées tous ministères	M€	165	151	170		donnée non renseignée	170
Economies achats consolidées établissements publics	M€	459	418	450		donnée non renseignée	470

Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : DAE

Mode de calcul (pour les trois sous-indicateurs) :

La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations de référence et des prix ou situations « nouveaux ».

Les règles appliquées pour la mesure des économies achats se déclinent de la manière suivante :

- sur les achats récurrents elles sont calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés.

L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché, puis répartie *prorata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date ;

- sur les achats de projets bien identifiés, non récurrents (opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), elles sont calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *prorata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat le *prorata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *prorata temporis* N des projets achats N ;

- sur les achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €), dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des trois sous-indicateurs seront connus d'ici mai 2024 et seront donc publiés au sein du PAP 2025.

INDICATEUR

3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	95,2	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Mission ministérielle des achats

Mode de calcul :

L'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel. La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

Compte tenu des incertitudes quant à l'évolution des volumes d'achats de chaque département ministériel, aucun objectif de performance économique ministériel n'a été fixé pour l'exercice 2022. Par ailleurs, le décalage au niveau interministériel du déploiement du module « performance » du Système d'information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas au MEF de disposer de la donnée concernant les économies d'achats des ministères économiques et financiers avant le deuxième trimestre 2023.

INDICATEUR

3.3 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	cible atteinte	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	54	59	48	59,8	absence amélioration	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	30,9	36,4	31	35,4	amélioration	31

Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : secrétariat général des ministères économiques et financiers (SIEP-BAM).

Périmètre (pour les trois sous-indicateurs) : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :

Mode de calcul : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Mode de calcul : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

Mode de calcul : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ratio SUN / poste de travail s'élève à 12,4 m² alors qu'il s'établissait à 13,2 m² en 2017. Cette évolution s'explique par la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement, poursuivie par le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Le ratio entretien courant / SUB a légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022 et demeure en-deçà de la cible. Cette hausse et cet écart s'expliquent par des travaux d'exploitation et de maintenance plus lourds que prévus, compte-tenu de la vétusté et de l'étendue du parc.

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB, bien que légèrement inférieur à 2022, demeure à un niveau important en raison, principalement, d'un vieillissement du parc domaniaux. Dans ce contexte, des travaux de mise en conformité (sécurité incendie, ascenseurs, rénovation de réseaux électriques...) et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ont été engagés, expliquant en particulier l'écart à la cible.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 013 962 28 955 153	5 710 729 4 274 257			196 166 282 194 404 572	197 861 282
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	194 321 241 214 907 000	119 770 000 966 074	296 000 1 076 741		530 588 501 428 236 714	533 208 501
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	81 630 998 67 714 844	14 945 015 27 542 188	920 163	143 780	157 877 703 161 018 614	157 877 703
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 10 256 262	10 000 000 436 705			13 923 790 12 975 834	13 923 790
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 450 725	1 045 000 1 183 288	29 350	336 270 557 350	187 374 079 175 385 858	187 874 079
Total des AE prévues en LFI	511 313 566	422 513 775	151 470 744	296 000	336 270	1 085 930 355	1 090 745 355
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+923 539		+3 212 006 (hors titre 2)			+4 135 545	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 314 138		+33 005 011 (hors titre 2)			+31 690 873	
Total des AE ouvertes	510 922 967		610 833 806 (hors titre 2)			1 121 756 772	
Total des AE consommées	498 607 714	436 283 984	34 402 511	2 026 254	701 130	972 021 593	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 126 201 27 534 337	5 310 729 1 805 725			195 878 521 190 515 224	197 573 521
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	183 226 319 212 184 781	19 050 000 2 013 928	296 000 1 095 241		418 773 579 426 580 851	421 393 579
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	74 080 989 61 170 768	14 224 921 22 481 318	561 086	79 200	149 607 600 148 990 012	149 607 600
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 11 349 636	10 000 000 774 086	24 600		13 923 790 14 431 189	13 923 790
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 873 626	1 045 000 1 356 819	29 054	336 270 557 350	187 374 079 175 981 994	187 874 079
Total des CP prévus en LFI	511 313 566	403 981 083	49 630 650	296 000	336 270	965 557 569	970 372 569
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+923 539		+3 212 006 (hors titre 2)			+4 135 545	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 314 138		+39 171 170 (hors titre 2)			+37 857 032	
Total des CP ouverts	510 922 967		496 627 179 (hors titre 2)			1 007 550 146	
Total des CP consommés	498 607 714	427 113 148	28 431 876	1 709 980	636 550	956 499 269	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	17 520 973 26 916 782	4 410 000 2 225 113			178 123 322	178 403 322 187 012 194
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	112 086 077 162 909 208	5 900 000 1 250 014	296 000 680 497		328 211 041	331 431 041 368 310 368
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 291 914 58 957 842	36 464 000 21 372 929			145 404 885	145 404 885 139 562 316
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 14 282 097	19 664 155 826 218	66 500		24 674 059	24 674 059 18 820 854
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 865 795	1 000 000 1 999 100	40 000	330 000 423 045	181 474 452	181 974 452 171 284 907
Total des AE prévues en LFI	488 742 235	301 081 369	67 438 155	296 000	330 000	857 887 759	861 887 759
Total des AE consommées	481 175 500	374 931 724	27 673 373	786 997	423 045		884 990 639

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	18 496 212 19 696 271	4 193 800 2 330 341			178 882 361	179 162 361 179 896 912
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	151 757 492 165 639 134	5 900 000 874 030	296 000 758 706		367 882 456	371 102 456 370 742 519
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 151 564 64 927 094	26 822 000 13 660 371			135 622 535	135 622 535 137 819 010
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 12 806 498	16 086 779 897 066	30 600		21 096 683	21 096 683 17 380 202
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 038 229	1 000 000 1 799 746	40 000	330 000 423 045	181 474 452	181 974 452 170 257 988
Total des CP prévus en LFI	488 742 235	341 587 673	54 002 579	296 000	330 000	884 958 487	888 958 487
Total des CP consommés	481 175 500	374 107 227	19 561 554	829 306	423 045		876 096 631

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	481 175 500	511 313 566	498 607 714	481 175 500	511 313 566	498 607 714
Rémunérations d'activité	287 713 875	310 079 326	298 043 753	287 713 875	310 079 326	298 043 753
Cotisations et contributions sociales	185 241 268	194 084 755	190 227 898	185 241 268	194 084 755	190 227 898
Prestations sociales et allocations diverses	8 220 357	7 149 485	10 336 064	8 220 357	7 149 485	10 336 064
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	374 931 724	422 513 775	436 283 984	374 107 227	403 981 083	427 113 148
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	374 928 724	422 513 775	436 237 460	374 107 227	403 981 083	427 101 124
Subventions pour charges de service public	3 000	0	46 524	0	0	12 024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	27 673 373	151 470 744	34 402 511	19 561 554	49 630 650	28 431 876
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 672 762	151 470 744	6 783 540	4 334 217	49 630 650	5 070 393
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	23 000 612	0	27 291 900	15 227 337	0	23 034 413
Subventions pour charges d'investissement	0	0	327 071	0	0	327 071
Titre 6 – Dépenses d'intervention	786 997	296 000	2 026 254	829 306	296 000	1 709 980
Transferts aux ménages	411 191	0	457 037	380 291	0	477 341
Transferts aux entreprises	5 000	0	79 260	0	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	370 806	296 000	1 489 957	449 015	296 000	1 228 640
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	423 045	336 270	701 130	423 045	336 270	636 550
Prêts et avances	423 045	336 270	557 350	423 045	336 270	557 350
Dotations en fonds propres	0	0	143 780	0	0	79 200
Total hors FdC et AdP		1 085 930 355			965 557 569	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-390 599			-390 599	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 217 017			+42 383 176	
Total*	884 990 639	1 121 756 772	972 021 593	876 096 631	1 007 550 146	956 499 269

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	1 037 322		923 539	1 037 322		923 539
Autres natures de dépenses	4 388 593	4 815 000	3 212 006	4 388 593	4 815 000	3 212 006
Total	5 425 916	4 815 000	4 135 545	5 425 916	4 815 000	4 135 545

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		202 437		202 437				
03/2023		222 800		222 800				
04/2023		103 064		103 064				
05/2023		115 515		115 515				
06/2023		90 474		90 474				
07/2023		114 396		114 396				
08/2023		150 646		150 646				
09/2023		49 459		49 459				
10/2023		257 844		257 844				
11/2023		130 501		130 501				
12/2023		318 973		318 973				
01/2024		32 877		32 877				
Total		1 788 986		1 788 986				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		90 157		90 157				
03/2023		7 349		7 349				
07/2023	923 539	27 093	923 539	27 093				
08/2023		9 100		9 100				
09/2023		313 919		313 919				
10/2023		50 940		50 940				
11/2023		592 675		592 675				
12/2023		331 788		331 788				
Total	923 539	1 423 020	923 539	1 423 020				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		310 617						
Total		310 617						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023	12 600	11 827 826	12 600	12 151 467				
Total	12 600	11 827 826	12 600	12 151 467				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		43 537 151		45 216 208				
Total		43 537 151		45 216 208				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 088 430		1 127 949	15		15	
20/11/2023						187 158		187 158
20/11/2023					113 910	237 560	113 910	237 560
Total		1 088 430		1 127 949	113 925	424 718	113 925	424 718

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						1 190 749		1 190 749
20/11/2023	69 339		69 339	314 677		712 592		
09/12/2023					1 282 152		1 282 152	
Total	69 339		69 339	314 677	1 282 152	1 903 341	1 282 152	1 190 749

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						21 430 954		18 023 664
Total						21 430 954		18 023 664

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 005 478	59 976 030	1 005 478	62 022 307	1 396 077	23 759 013	1 396 077	19 639 131

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	28 724 691 33 229 409	197 861 282 194 404 572	167 441 591 161 175 162	28 436 930 29 340 062	197 573 521 190 515 224
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	314 387 241 216 949 814	533 208 501 428 236 714	216 201 260 211 286 900	202 572 319 215 293 951	421 393 579 426 580 851
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	96 576 013 96 320 974	157 877 703 161 018 614	61 301 690 64 697 640	88 305 910 84 292 372	149 607 600 148 990 012
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	10 810 000 10 692 967	13 923 790 12 975 834	3 113 790 2 282 868	10 810 000 12 148 322	13 923 790 14 431 189
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	124 118 844 116 220 714	187 874 079 175 385 858	63 255 235 59 165 144	124 118 844 116 816 849	187 874 079 175 981 994
Total des crédits prévus en LFI *	511 313 566	574 616 789	1 085 930 355	511 313 566	454 244 003	965 557 569
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-390 599	+36 217 017	+35 826 417	-390 599	+42 383 176	+41 992 577
Total des crédits ouverts	510 922 967	610 833 806	1 121 756 772	510 922 967	496 627 179	1 007 550 146
Total des crédits consommés	498 607 714	473 413 879	972 021 593	498 607 714	457 891 555	956 499 269
Crédits ouverts - crédits consommés	+12 315 252	+137 419 927	+149 735 179	+12 315 252	+38 735 624	+51 050 876

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	511 313 566	574 616 789	1 085 930 355	511 313 566	454 244 003	965 557 569
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	511 313 566	574 616 789	1 085 930 355	511 313 566	454 244 003	965 557 569

Aucun amendement n'est intervenu. Les crédits LFI sont donc identiques aux crédits PLF.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette ou de changement de périmètre en 2023.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

1) Transferts :

a) Titre 2

Sortants

- Sortant de 30 015 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- Sortant de 230 780 € en AE et CP et de 5 ETPT, à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des personnels d'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais par les ministères économiques et financiers (cinq agents) ;
- Sortant 174 659 € en AE et CP et de 1 ETPT, à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement d'un emploi au titre du dispositif Inserjeunes ;

Entrants

- Entrant de 60 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- Entrant de 241 529 € en AE et CP et de 2 ETPT, en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement de la création d'un Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et d'un Haut-commissariat aux travailleurs indépendants ;
- Entrant de 20 000 € en AE et CP en provenance du programme **352** « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques ».

b) Hors Titre 2

Sortants

- Sortant de 40 724 € en AE et CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance et de l'hébergement du système d'adressage des domaines (DNS, domain name system) interministériel ;
- Sortant de 40 567 € en AE et CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique) proposé en mode SaaS (Software as a Service) et de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication ;
- Sortant de 70 961 € en AE et de 71 442 € en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement :
 - du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
 - du produit OSMOSE, plateforme interministérielle d'animation des communautés professionnelles de l'État ;
 - du fonctionnement du produit RESANA, plateforme interministérielle de travail collaboratif ;

- de l'application Audioconférence permettant l'organisation de conférences à distance ;
- de prestations du réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;
- Sortant de 187 158 € en AE et CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au remboursement du projet MOBIUS ;
- Sortant de 161 187 € en AE et CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- Sortant de 15 000 € en AE et CP à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », destiné au financement de la gestion de la téléphonie fixe d'un site à Paris (lignes, consommations, infogérance) ;
- Sortant de 25 838 € en AE et CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;
- Sortant de 15 000 € en AE et CP à destination du programme du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État », destiné au financement des frais de mission du cabinet du représentant personnel du Président de la République auprès des acteurs et des réseaux de la gastronomie et de l'alimentation afin de promouvoir les arts culinaires ;
- Sortant de 237 560 € en AE et CP à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et destinés au financement de la préparation des États généraux de l'information (EGI).

Entrants

- Entrant de 131 916 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
- Entrant de 120 156 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
- Entrant de 10 000 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
- Entrant de 929 433 € en AE et 969 433 € en CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement du remboursement par l'Autorité de sûreté nucléaire de certaines prestations prises en charge par le secrétariat général du ministère en charge de l'économie et des finances ;
- Entrant de 247 202 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
- Entrant de 19 000 € en AE et CP en provenance du programme **159** « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de l'appel à défis « Innovation écoresponsable » pour lequel l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) est lauréat.

2) Virements :

a) Titre 2

Sortants

- Sortant de 1 273 538 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement :

- d'un emploi dédié aux régulations du développement durable et jeu concurrentiel à l'autorité de la concurrence ;
- d'un emploi dédié aux missions liées à l'empreinte environnementale du numérique à l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;
- de quinze emplois dédiés à la constitution d'une brigade de l'influence commerciale à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- d'un emploi dédié au recrutement d'un délégué ministériel du sport à la direction générale des entreprises ;
- d'un emploi dédié pilotage de la tutelle d'Atout France à la direction générale des entreprises ;
- d'un emploi dédié au recrutement d'un agent dans le cadre de la création du Conseil national du commerce à la direction générale des entreprises ;
- de dix emplois dédiés à la transition écologique à la direction générale des entreprises ;
- Sortant de 66 208 € en AE et CP à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et destiné au financement de trois emplois dédiés à la mise en place du guichet unique entreprises à l'institut national de la statistique et des études économiques ;
- Sortant de 1 282 152 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilité et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement).

Entrants

- Entrant de 103 424 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement d'ambition SG pour la mise en œuvre du transfert de la production graphique au Secrétariat Général ;
- Entrant de 29 014 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'activité marchés publics au BAMAC (bureau d'achats mutualisés de l'administration centrale) dans le cadre d'Ambition SG ;
- Entrant de 1 090 975 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- Entrant de 185 672 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;

b) Hors Titre 2

Sortants

- Sortant de 222 895 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny (pour le compte de l'ANJ, Tracfin et du Service du numérique) ;
- Sortant de 348 625 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la location de baies informatiques au centre de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) à Toulouse au bénéfice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État ;
- Sortant de 616 000 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du fonds pour le télétravail (FDAT) de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ;
- Sortant de 286 430 € en AE et CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement :
 - de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;
 - de l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFiP) ;

- des projets « Bercy vert » qui sont portés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en 2023.
- Sortant de 1 540 000 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du fonds pour le télétravail (FDAT) de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- Sortant de 233 183 € en AE et CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la participation au coût du support d'un logiciel de visualisation des données ;
- Sortant de 32 328 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », destiné au financement de la mise en place d'une solution de labellisation pour la première édition de la semaine des métiers du tourisme ;

Entrants

- Entrant de 584 080 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et de 292 040 € en AE et en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement) ;
- Entrant de 1 027 269 € en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE).
- Entrant de 500 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement du Fonds innovation achats de la direction des achats de l'État ;

3) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

- La LFG du 30 novembre 2023 a annulé 21 430 954 € en AE et 18 023 664 € en CP en crédits HT2.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

Fonds de concours (Titre 2) :

- Le programme a bénéficié d'un fonds de concours en titre 2, de 923 539 € au titre du fonds de concours 1-1-00552, « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes », correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Fonds de concours (Hors Titre 2) :

- Rattachement de 159 000 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes » ;
- Rattachement de 584 080 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00474 « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » ;
- Rattachement de 679 940 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales ».

Les rattachements de crédits de fonds de concours en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement en PLF, en raison de l'absence d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHP à

des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (-1,6 M€) ainsi que sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » (-1 M€). Le rattachement est toutefois supérieur pour le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales » (+0,18 M€).

Attributions de produits (Hors Titre 2) :

- Rattachement de 155 058 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » ;
- Rattachement de 1 371 185 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » ;
- Rattachement de 252 567 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » ;
- Rattachement de 10 176 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG ».

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » (+0,57 M€), qui surcompensent les moindres rattachements de 0,07 M€ sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » et de 0,03 M€ sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG ».

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 556 568	30 650 374	33 206 942	2 556 568	24 291 010	26 847 578
Surgels	0	6 246 041	6 246 041	0	4 967 923	4 967 923
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 556 568	36 896 415	39 452 983	2 556 568	29 258 933	31 815 501

En titre 2, le taux de mise en réserve a été de 0,5 %, le montant de la réserve s'élevant à 2 556 568 € en AE et en CP.

La réserve a fait l'objet d'un dégel intégral en fin de gestion.

En hors titre 2, le taux de réserve total appliqué au programme a été en 2023 de 6,42 % en AE et 6,44 % en CP. Un surgel de crédits (1,09 %) est intervenu en mai 2023.

Au total, le montant des crédits gelés sur le programme 218 s'est élevé à 36 896 415 € en AE et 29 258 933 € en CP. 21 430 954 € en AE et 18 023 664 € en CP ont été annulés par la loi de fin de gestion et 8 156 621 € en AE et 10 092 772 € en CP ont été dégelés en fin d'exercice.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (6)
1024 – Catégorie A+	-1,00	754,70	792,00	+1,00	782,91	-10,09
1025 – Catégorie A	+1,00	2 010,29	2 281,00	+1,00	2 102,57	-179,43
1026 – Catégorie B	-3,00	1 455,97	1 400,00	-2,00	1 395,59	-2,41
1027 – Catégorie C	-2,00	492,18	440,00	-3,00	461,94	+24,94
Total	-5,00	4 713,14	4 913,00	-3,00	4 743,01	-166,99

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1024 – Catégorie A+	0,00	-5,00	+7,30	+23,91	+11,57	+12,34
1025 – Catégorie A	0,00	-11,00	+50,82	+52,46	+30,61	+21,85
1026 – Catégorie B	0,00	-22,00	-16,07	-23,31	-24,16	+0,85
1027 – Catégorie C	0,00	-6,00	-18,16	-5,08	-4,77	-0,31
Total	0,00	-44,00	+23,89	+47,98	+13,25	+34,73

La LFI fixe le plafond d'emplois à 4 913 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 743 ETPT (soit -170 ETPT au regard de la LFI). La consommation d' ETPT se répartit par catégorie : 16,5 % de catégorie A+, 44,3 % de catégorie A, 29,5 % de catégorie B et 9,7 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI retraitée des transferts en gestion provient principalement de l'exécution du schéma d'emplois 2023, inférieure à la cible de LFI (détails ci-dessous).

Les corrections techniques (+23,89 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois ainsi qu'aux promotions internes (à somme nulle au global mais qui ont un impact par catégorie d'emplois).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	152,40	41,00	6,45	175,00	82,00	6,45	+22,60	+12,00
1025 – Catégorie A	349,40	68,40	6,45	396,70	237,30	6,57	+47,30	+335,00
1026 – Catégorie B	249,90	103,40	6,66	245,70	116,70	6,51	-4,20	-86,00
1027 – Catégorie C	147,00	32,80	7,22	136,00	95,00	6,78	-11,00	-80,00
Total	898,70	245,60		953,40	531,00		+54,70	+181,00

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 s'élève à +54,7 ETP à comparer à la cible de +181 ETP fixée en LFI. L'écart important entre le niveau d'exécution du schéma d'emplois et la cible en LFI combine des sorties plus importantes (+47 ETP) ainsi que des moindres entrées (-80 ETP), résultat :

- de difficultés de recrutement sur les métiers en tension où les compétences sont rares (achat, numérique, communication, régulation du secteur des jeux) ;
- de la concurrence avec le secteur privé, avec un impact défavorable négatif sur l'attractivité du ministère ;
- du délai observé entre le départ d'un agent et son remplacement, justifié par les procédures de recrutement ;
- de la méthode de traitement de l'exécution du schéma d'emplois qui s'appuie sur des données financières conduisant à compter sur l'année n+1 les recrutements réalisés en toute fin d'année N.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	41	68,4	103,4	32,8	245,6
Autres départs définitifs	52,2	110,1	68,6	93	323,9
Autres départs	59,2	170,9	77,9	21,2	329,2
Total	152,4	349,4	249,9	147	898,7

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Le nombre de départs constatés en 2023 (899 ETP) est supérieur aux prévisions indiquées dans le PAP 2023 (852 ETP) en raison d'un volume plus important de départs en retraite et d'autres départs définitifs.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	82	237,3	116,7	95	531
Autres entrées	93	159,4	129	41	422,4
Total des entrées	175	396,7	245,7	136	953,4

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats. Le PAP 2023 prévoyait 1 033 entrées. Les mouvements réellement intervenus, hors transferts, s'élèvent à 953 ETP. Cet écart (soit -80 ETP) s'explique notamment par les difficultés de recrutement évoquées ci-dessus.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	3 944,00	3 776,31	-44,00	0,00	+23,89	+16,82	-0,41	+17,23
Autres	969,00	966,70	0,00	0,00	0,00	+31,16	+13,66	+17,50

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Total	4 913,00	4 743,01	-44,00	0,00	+23,89	+47,98	+13,25	+34,73

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+148,00	3 785,00
Autres	+33,00	986,00
Total	+181,00	4 771,00

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
 - le SCL (Service commun des laboratoires) 366,6 ETPT ;
 - TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 181,8 ETPT ;
 - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 149,7 ETPT ;
 - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 149,8 ETPT ;
 - l'AFA (Agence française anti-corruption) 47,5 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 71,3 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 613,00	1 524,89
05 – Prestations d'appui et support	1 983,00	1 944,56
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	625,00	607,19
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	25,00	21,60
09 – Action sociale ministérielle	667,00	644,77
Total	4 913,00	4 743,01
Transferts en gestion		-3,00

Le programme comprend 4 743 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 41,0 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 12,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,22	0,49

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2022-2023.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 218 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
6	Accueil, secrétariat, service aux usagers
1	Achats
18	Communication, multimédia
1	Documentation, archives, bibliothèque
2	Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat
2	Économie, gestion, finances, comptabilité
3	Études, qualité, audit
5	Hôtellerie - restauration - tourisme
1	Métiers image - spectacle - production culturelle
1	Hygiène et sécurité, prévention des risques professionnels
3	Numérique-Digital
17	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle
6	Ressources humaines
1	Sécurité, défense

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	287 713 875	310 079 326	298 043 753
Cotisations et contributions sociales	185 241 268	194 084 755	190 227 898
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	137 211 398	142 174 909	138 591 200
– Civils (y.c. ATI)	97 584 693	100 937 374	97 321 704
– Militaires	972 883	972 883	1 004 844
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 653 823	40 264 652	40 264 652
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	27 102	40 000	20 222
Autres cotisations	48 002 768	51 869 846	51 616 476
Prestations sociales et allocations diverses	8 220 357	7 149 485	10 336 064
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	481 175 500	511 313 566	498 607 714
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	343 964 102	369 138 657	360 016 514
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'exécution des crédits de titre 2 du programme 218 est supérieure de 17,43 M€ (dont 16,05 M€ hors CAS « Pensions ») à l'exécution 2022 soit +3,6 % (et +4,7 % sur le titre 2 hors CAS « Pensions »).

La masse salariale exécutée en 2023 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi que la mise en œuvre des autres mesures liées au dernier rendez-vous salarial (été 2023) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,86 M€ et a concerné 120 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	336,03
Exécution 2022 hors CAS Pensions	343,96
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-2,51
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,42
– GIPA	-0,35
– Indemnisation des jours de CET	-1,89
– Mesures de restructuration	-0,04
– Autres dépenses de masse salariale	-3,13
Impact du schéma d'emplois	4,56
EAP schéma d'emplois 2022	1,80
Schéma d'emplois 2023	2,75
Mesures catégorielles	4,29
Mesures générales	7,26
Rebasage de la GIPA	0,90
Variation du point de la fonction publique	6,36
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,47
GVT positif	7,34
GVT négatif	-5,88
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,20
Indemnisation des jours de CET	1,77
Mesures de restructurations	0,01
Autres rebasages	2,42
Autres variations des dépenses de personnel	2,20
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,12
Autres variations	0,09
Total	360,02

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2023 à 360,0 M€, soit une exécution inférieure de 9,1 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2022 inférieur aux prévisions qui avaient construit le PLF (-6,5 M€) ;
- la ligne « Autres » des débasages regroupant les rappels sur exercices antérieurs (-2,6 M€), l'indemnité exceptionnelle à la direction du budget (-0,33 M€), les congés non pris des cabinets ministériels (-0,16 M€), l'indemnité inflation (-0,05 M€) et les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,05 M€) ;
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-5,94 M€) en raison des difficultés de recrutements évoquées ci-dessus ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+2,67 M€), incluant :
 - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, versée à 567 agents pour un coût de 901 072 € (7 agents de catégorie A+, 341 agents de catégorie A, 630 agents de catégorie B et 174 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,82 M€) ;

- la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique non prévu en LFI (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi que l'impact en 2023 de l'augmentation du point de la fonction publique en 2022 (+3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022), soit un écart de +0,18 M€ ;

- un GVT solde s'établissant à 1,47 M€, soit 0,4 % de la masse salariale, à comparer aux -1,85 M€ prévus en LFI (soit un écart de +3,31 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 7,33 M€ correspondant à 2,0 % de la masse salariale ; le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -5,88 M€, soit -1,6 % de la masse salariale ;

- une révision à la baisse (-1,85 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (-0,35 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (-0,12 M€) et du poste « autres » (-1,38 M€) incluant notamment les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,45 M€), les rappels sur exercices antérieurs (-1,05 M€) ;

- une variation à la baisse des « autres variations des dépenses de personnel » de -1,42 M€, incluant :

- des dépenses de prestations sociales en hausse de 1,96 M€ par rapport à la prévision, dont +0,88 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, +0,36 M€ liés au financement de l'augmentation de la part employeur en matière de remboursement domicile-travail, +0,48 M€ liés aux prestations sociales de secours et +0,3 M€ du fait du versement de la prime pouvoir d'achat non prévue en LFI ;

- le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en baisse de -3,38 M€ par rapport à la prévision, qui regroupe principalement la variation des rétablissements de crédits (-1,01 M€), les remboursements de personnels mis à disposition (-0,76 M€), les indemnités de fin de contrat (-0,29 M€), les indemnités de commission (-0,26 M€) et la rémunération des apprentis (-0,10 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	103 687	120 689	115 745	87 758	101 958	98 997
1025 – Catégorie A	62 520	70 104	66 442	50 110	58 730	56 092
1026 – Catégorie B	43 495	49 835	49 851	35 999	42 981	42 505
1027 – Catégorie C	33 624	44 956	36 641	25 847	39 017	29 252

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						371 263	579 562
Bonus des emplois de direction		A+	-	08-2022	7	154 774	265 327
IGF - Revalorisation du barème fixe de l'ACF des IGF 2e classe 1er grade et 1ere classe 2e grade		A+	IGF	08-2022	7	49 813	85 394
Convergence indemnitaire des administrateurs de l'Etat		A+	-	12-2022	11	91 259	99 555
IGF- Revalorisation part variable des inspecteurs de moins de 6 ans		A+	IGF	08-2022	7	75 417	129 286
Mesures statutaires						228 502	256 910

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Nouvelle instruction contractuels (2e phase revalorisation)		-	-	01-2023	12	194 455	194 455
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	-	01-2023	12	5 639	5 639
Relèvement des "bas de grille" (catégories B et C)		B C	-	07-2023	6	28 408	56 816
Mesures indemnitaires						3 691 459	3 691 459
Introduction part variable systématique pour les contractuels A+ et A (coût 2023)		A+ A	-	01-2023	12	693 919	693 919
Création d'un CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels)		B C	-	01-2023	12	787 900	787 900
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2023	12	952 340	952 340
Relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A		A	-	01-2023	12	297 300	297 300
Revalorisation de l'IMT		A+ A B C	-	01-2023	12	650 000	650 000
Revalorisation indemnitaire des agents du SCL		-	-	01-2023	12	310 000	310 000
Total						4 291 224	4 527 931

Les mesures catégorielles prévues en 2023 (4,7 M€) ont été exécutées à hauteur de 4,3 M€ en Hors CAS « Pensions » sur le programme 218 (soit -0,4 M€ par rapport à la LFI), dont :

- **mesures d'extensions en année pleine (0,37 M€)** dont 0,15 M€ au titre des bonus des emplois de direction, intervenue en août 2022, 0,05 M€ au titre de la revalorisation du barème de l'ACF des IGF, intervenue en août 2022, 0,09 M€ au titre de la convergence indemnitaire des administrateurs de l'État, intervenue en décembre 2022 et 0,08 M€ au titre de la revalorisation de la part variable des IGF de moins de 6 ans, intervenue en août 2022.

- **mesures statutaires (0,23 M€)** dont 0,19 M€ au titre de la nouvelle instruction contractuels, 0,005 M€ au titre de la revalorisation de la catégorie B et 0,03 M€ au titre du relèvement des « bas de grille » des catégories B et C.

- **mesures indemnitaires (3,69 M€)** dont 0,69 M€ au titre de l'introduction de la part variable systématique pour les contractuels A+ et A, 0,79 M€ au titre de la création d'un CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels), 0,95 M€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, 0,3 M€ au titre du relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A, 0,65 M€ au titre de l'IMT et 0,31 M€ au titre de la revalorisation indemnitaire des agents du SCL.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995		Sans objet		413 995	
	2	SUN du parc	m ²	206 508		Sans objet		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459		Sans objet		366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	12,4		Sans objet		12,4	
	5	Coût de l'entretien courant	€	24 781 423		Sans objet		24 781 423	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	59,8		Sans objet		59,8	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	14 680 351	AE	Sans objet	AE	14 680 351
				CP	16 349 020	CP	Sans objet	CP	16 349 020
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	40	AE	Sans objet	AE	40
				CP	44,6	CP	Sans objet	CP	44,6

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 (un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour la période 2024 à 2028, est en cours de finalisation).

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

En 2023, le programme 218 a porté cinq grands projets informatiques, à vocation interministérielle ou à destination d'une ou de plusieurs directions des ministères économiques et financiers.

■ CHORUS – PROJET S_4HANA

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- Garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP ;
- Améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé ;
- Accroître les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA ;
- Lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version est prévue pour mai 2024. La durée de migration est prévue sur 2 semaines calendaires et nécessite la fermeture de Chorus Cœur du 26 avril au soir au 13 mai au matin (soit 7 jours ouvrés).

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	12,47	3,01	3,53	7,99	4,14	9,52	3,39	7,47	47,20	47,20	67,20	67,20
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	1,04	1,04	1,04	1,04	12,09	12,09	6,20	6,20	19,83	19,83
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	12,97	3,51	4,57	9,03	5,18	10,56	15,48	19,56	53,40	53,40	87,03	87,03

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	87,03	
Durée totale en mois	25	25	

Le calendrier et les coûts du projet restent stables et conformes aux prévisions initiales. Le montant de l'année 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspond aux coûts de maintien en conditions opérationnelles (MCO) de Chorus sur deux ans (2025 et 2026). Ceux-ci recouvrent les dépenses d'exploitation, de maintenance des applications et des licences, de formation continue et de support utilisateurs.

PCR

Le Portail commun du recouvrement (PCR), aujourd'hui dénommé Portailpro.gouv.fr, s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence : offrir aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- de simplification : permettre aux entreprises de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

La Mission France recouvrement (MFR), rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet complexe en raison des interconnexions qu'il nécessite entre les systèmes d'informations des administrations partenaires.

L'objectif de création du portail commun a été atteint en février 2022 avec l'ouverture au public de *portailpro.gouv.fr* et la livraison de compléments fonctionnels entre décembre 2022 et mai 2023. Portailpro.gouv.fr constitue une offre de service nouvelle et complémentaire par rapport à celles de sites *impot.gouv.fr*, *douane.gouv.fr* ou *urssaf.fr*.

La phase projet est aujourd'hui terminée. La MFR s'attache désormais avec les administrations partenaires à promouvoir la nouvelle offre de service auprès des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,79	3,14	17,47	12,94	15,59	20,41	3,85	8,69	2,74	3,69	0,00	1,41	0,00	0,00	41,59	41,59
Titre 2	2,26	2,26	4,38	4,38	3,49	3,49	0,08	0,08	0,21	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	10,34	10,34
Total	8,05	5,40	21,85	17,32	19,08	23,90	3,93	8,77	2,95	3,91	0,00	1,41	0,00	0,00	51,93	51,93

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,30	51,93	-0,70 %
Durée totale en mois	32	38	+18,75 %

Projet particulièrement complexe, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé grâce à plusieurs financements (FTAP, FTM et contributions des administrations partenaires). Le budget pluriannuel a été construit sur la base des estimations de coûts de fabrication projet et des deux premières années de fonctionnement. Le prévisionnel a été exécuté à la baisse : les coûts de fabrication et de fonctionnement ont diminué.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 inventoriés), à les rénover et les regrouper dans quatre centres ministériels modernisés cibles. Cela permettra d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle.

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au ministère depuis 2013 ont conduit à réduire de 45 à 12 les sites d'exploitation opérationnels à date. En particulier, la rénovation globale et l'agrandissement dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA) du centre d'Osny, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Éducation nationale, Cour des Comptes), en plus de toutes les directions du ministère (hors DGFIP).

Ainsi le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, a proposé de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension du 4^e *datacentre* cible situé à Toulouse. Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (en cohérence avec les démarches ministérielle *Bercy Vert* et interministérielle *Numérique Écoresponsable*), répondra à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère. Il permettra également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de datacentres en zone inondable de la Seine, tout en augmentant la résilience globale des 4 datacentres cibles de Bercy en étant localisés hors Île-de-France. Il réduira enfin les coûts de la location de baies, tout en offrant un hébergement pour d'autres ministères qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,90	0,65	0,09	0,34	1,36	0,03	0,16	0,39	0,07	0,37	21,62	0,31	2,72	25,06	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,90	0,65	0,09	0,34	1,36	0,03	0,16	0,39	0,07	0,37	21,62	0,31	2,72	25,06	26,76	26,76

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,63 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part.

A l'initialisation de l'opération, le financement était composé de 10 M€ du FTAP, le solde étant pris à parts égales entre le P218 et le P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtementaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût total du programme à 26,8 M€. Le financement complémentaire de 7,5 M€ par le 218 a été arbitrée lors des conférences budgétaires de juillet 2023.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91 %
Délai de retour en années	6	11	+83,33 %

En dépit du surcoût constaté, l'opération reste vertueuse en termes de retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, *via* :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an (dont 0,8 M€ en ETP) ;
- des coûts de location évités par la reconversion des deux plateaux de Bercy en bureau, à hauteur 0,25 M€/an ;
- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtementaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,80	9,60	0,75	0,95	1,04	1,03	1,40	1,18	1,78	1,52	1,32	1,59	0,00	0,00	14,69	14,69
Titre 2	2,50	2,50	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	3,50	3,50
Total	12,30	12,10	1,05	1,25	1,34	1,33	1,70	1,48	1,98	1,72	1,52	1,79	0,00	0,00	18,19	18,19

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	18,19	+103,18 %
Durée totale en mois	36	121	+236,11 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019 ayant permis, en 2021, à la fois la réécriture de l'application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne et à l'introduction de nouvelles fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par le Service.

Aux termes de ces travaux, la version 1.0 devrait être livrée à l'été 2024 pour une mise en production fin 2024, après une série de phases de vérification du bon fonctionnement par les utilisateurs. Cette mise en production marquera l'atteinte de l'ensemble des objectifs initiaux du projets Sirano, donc la fin du projet en tant que tel. Tracfin se trouvera ainsi doté d'un écosystème logiciel couvrant à la fois l'ensemble des processus de travail et des outils d'investigation data. Ces outils continueront néanmoins à évoluer pour intégrer un logiciel de traitement et d'investigation de la donnée d'un service partenaire et adapter Startrac à une refonte de l'organisation des SI de Tracfin notamment de ses mécanismes de sécurité.

TNCP

Le projet de Transformation numérique de la commande publique (TNCP), porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés.

A terme, il devrait permettre de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats. Les possibilités d'interopérabilité des profils d'acheteurs avec les autres systèmes d'information, initialement prévues sur l'ensemble de la chaîne de la dépense publique, ont dû être limitées à la diffusion des consultations entre ces profils. En effet, les difficultés mentionnées ci-après ont conduit la DAE et l'AIFE à privilégier l'atteinte des objectifs induits par les obligations réglementaires.

Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics ;
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques ;
- de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » ;
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'*open data*.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,77	1,56	4,05	3,65	2,84	3,10	2,04	4,02	3,59	3,32	0,00	0,47	2,60	4,76	16,86	16,86
Titre 2	1,34	1,34	1,51	1,51	0,56	0,56	0,82	0,82	0,82	0,82	0,23	0,23	0,25	0,25	4,71	4,71
Total	5,11	2,90	5,56	5,16	3,40	3,66	2,86	4,85	4,42	4,15	0,23	0,70	2,85	5,01	21,57	21,57

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	21,57	+5,20 %
Durée totale en mois	36	50	+38,89 %

L'augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

Si l'essentiel des développements des produits et services TNCP maintenus, puis leur intégration dans PLACE, devraient être achevés fin 2024, alors que le calendrier initial du projet prévoyait sa fin en 2022, certains chantiers, comme celui de l'interopérabilité pour le dépôt des offres, ne pourront être finalisés qu'en 2025, après la période de gel liée à la procédure de renouvellement des marchés de tierce maintenance applicative de l'AIFE pour PLACE courant 2024.

Le retard pris s'explique par :

- la crise sanitaire qui a retardé le lancement de certains développements de plusieurs mois en 2020 et 2021 ;
- plusieurs difficultés sur 2021-2023 rencontrées par l'AIFE ;
 - lors de la migration de son infrastructure informatique globale ;

- ° suite à un changement de prestataire TMA pour sa plateforme Chorus Pro qui hébergera les services TNCP ;
- ° lors des changements d'infrastructure de PLACE qui ont préempté des créneaux d'intervention, aux dépens du déploiement des services TNCP ;
- ° la nécessité d'absorber en 2023 le lourd impact de l'obligation réglementaire de mise en œuvre de 40 nouveaux formulaires européens.

Par conséquent, certains chantiers ont dû être abandonnés, afin de privilégier le développement de modules attendus sur le plan réglementaire.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 610 833 806	CP ouverts en 2023 * (P1) 496 627 179
AE engagées en 2023 (E2) 473 413 879	CP consommés en 2023 (P2) 457 891 555
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 563 905	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 138 271 805
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 136 856 022	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 319 619 750

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 276 329 452				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 9 986 074				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 286 315 526	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 138 271 805	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 148 043 721
AE engagées en 2023 (E2) 473 413 879	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 319 619 750	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 153 794 129
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 301 837 849
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 163 913 553
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 137 924 296

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2023 s'élève à 301,84 M€. Il est en augmentation de 25 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2022 et correspond pour les montants les plus importants :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (137,22 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (103,47 M€) et des prestations logistiques (7,10 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (13,22 M€)

Justification par action

ACTION

02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591	30 419 691	197 861 282	167 441 591	30 131 930	197 573 521
	161 175 162	33 229 409	194 404 572	161 175 162	29 340 062	190 515 224

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (161,18 M€) est inférieure de 6,26 M€ à la prévision de LFI (167,44 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (1 525 ETPT pour 1 613 ETPT en LFI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	167 441 591	161 175 162	167 441 591	161 175 162
Rémunérations d'activité	110 541 975	104 644 805	110 541 975	104 644 805
Cotisations et contributions sociales	55 951 648	53 721 959	55 951 648	53 721 959
Prestations sociales et allocations diverses	947 968	2 808 399	947 968	2 808 399
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 708 962	28 955 153	24 821 201	27 534 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 708 962	28 955 153	24 821 201	27 534 337
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 710 729	4 274 257	5 310 729	1 805 725
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 710 729	3 839 572	5 310 729	1 371 040
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		434 684		434 684
Total	197 861 282	194 404 572	197 573 521	190 515 224

DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE CONTRÔLE : 0,43 M€ en AE et 0,39 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
CGEFI	0	0
IGF	425 705	383 358

Les dépenses de l'Inspection générale des finances (IGF) (0,43 M€ en AE et 0,39 M€ en CP) ont permis de financer la réalisation des missions conduites par l'IGF, en particulier d'assurer le paiement des frais engagés dans le cadre de ses missions, des dépenses de formation, de documentation, d'études, d'abonnement ainsi que le développement de l'accès aux bases de données.

L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) : 0,44 € en AE et 1,28 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	437 452	1 278 990

Ces crédits ont été utilisés aux fins d'exécution de cinq Conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) : deux CJIP arrivées à échéance en 2023, une CJIP de 2022 toujours en cours, ainsi que deux nouvelles CJIP enregistrées en 2023. Par ailleurs, pour l'accompagnement de ses missions de contrôle, l'AFA a recouru en 2023 à des prestations d'expertise et d'audit conformité pour un montant de 41 530 € en AE et CP.

L'écart à la prévision initiale (0,35 M€ en AE et CP) résulte des décalages de trésorerie entre avances et des remboursements, dans le cadre des CJIP.

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 3,07 M€ en AE et 4,32 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 065 909	4 322 450

L'année 2023 a été marquée par l'emménagement de l'ANJ dans de nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux. La consommation des dépenses en immobilier qui recouvrent les travaux d'aménagement, les frais de déménagement et le loyer, s'élève à 1 M€ en AE et 2,3 M€ en CP.

Des crédits ont également été utilisés pour :

- la réalisation d'une campagne de prévention dans le cadre de de la coupe du monde de rugby 2023 ;
- le lancement d'une étude portant sur les jeux de grattage ;
- la refonte de plusieurs portails usagers dont celui de la boîte contact, des interdits de jeu et le lancement de celui du médiateur (AMOA) ;
- des dépenses conséquentes concernant le volet SSI : audits, études de risques et dispositifs d'amélioration de la sécurisation du SI ;
- des dépenses d'appui sur des postes pour lesquels les recrutements étaient difficiles (développeur & ingénieur SI) ;

L'écart entre les dépenses en AE et en CP s'explique par des restes à payer très élevés fin 2022 du fait :

- des travaux, frais de déménagement et achat de mobilier, suite à la signature tardive du nouveau bail (début novembre 2022) ;
- d'une campagne de prévention dans le cadre de de la coupe du monde de football 2022 ;
- du lancement de deux études nationales en matière de lutte contre l'addiction et de lutte contre l'offre illégale.

TRACFIN : 9,36 M€ en AE et 8,49 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 129 812	7 410 328
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 227 023	1 087 122
Total	9 356 835	8 497 450

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin concernent notamment :

- les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information, tels que la maintenance des équipements (serveurs (1,63 M€), baies de stockage (0,05 M€) équipement réseau (0,22 M€)) et la souscription de licences logicielles (1,62 M€) ;
- les frais afférents au séminaire Égmont (0,28 M€), un forum d'échange opérationnel regroupant 170 cellules de renseignement financier (CRF) qui sera organisé du 1^{er} au 7 juin 2024 à Paris, et dont Tracfin est un membre fondateur ;
- les frais dédiés à la lutte contre les fraudes fiscales (principalement les moyens d'enquêtes et d'analyse) (3,18 M€) ;
- les frais de fonctionnement divers (achats de fourniture, téléphonie mobile, imprimante, etc) (1,15 M€).

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes (licences pour 0,44 M€, disques durs pour 0,14 M€, pare-feux pour 0,21 M€, Nœuds appliance pour 0,44 M€).

L'écart dans la ventilation entre fonctionnement et investissement provient d'une bascule difficilement prévisible de modules informatiques de la phase développement (imputée en investissement) à la phase production (imputée en fonctionnement).

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 5,59 M€ en AE et 5,11 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
Hors fonds de concours	4 415 882	3 976 889
Fonds de concours	1 175 594	1 130 785
Total	5 591 476	5 107 674

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge, des dépenses juridiques afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 %, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) encadrés par les barèmes des marchés ou les conventions de la direction, et de frais d'actes et de contentieux dont les montants sont, pour la plupart, réglémentés ;
- pour 20 %, à des dépenses et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, ces dépenses sont difficilement prévisibles. La DAJ ne peut pas apprécier, pour une année donnée, le nombre de contentieux à naître, leur typologie, leur complexité, leur rythme ainsi que leur durée. C'est ce qui explique que la dotation 2023 de la DAJ hors fonds de concours (5 M€ en AE et en CP), n'a pas été consommée en totalité.

A ces dépenses liées au contentieux, s'ajoute la prise en charge des frais d'avocat d'agents bénéficiant de la protection fonctionnelle, marquée également par son imprévisibilité.

La DAJ a, par ailleurs, continué à bénéficier du fonds de concours, créé en 2021, destiné à couvrir les dépenses juridiques liées au contentieux du naufrage du navire « Le Prestige ». Sur un montant disponible de 7,2 M€ en AE et CP au 1^{er} janvier 2023, les dépenses se sont élevées à 1,17 M€ AE et 1.13 M€ en CP. Ce contentieux s'inscrit dans un processus de versement d'indemnisation long, toujours en cours et tributaire de décisions d'instances internationales et nationales.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) : 11,40 M€ en AE et 7,89 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 356 056	7 174 326
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 047 234	718 603
Total	11 403 290	7 892 929
<i>dont fonds de concours</i>	<i>2 016 311</i>	<i>618 722</i>

Dépenses de fonctionnement (8,36 M€ en AE et 7,17 M€ en CP)

Elles concernent notamment :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, essais inter-laboratoires, sous-traitance, accréditation, développement de méthodes analytiques, etc.) pour 2,8 M€ en AE et en CP ;

- des dépenses immobilières pour 0,6 M€ en AE et en CP ;
- l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- les loyers et charges pour 0,1 M€ en AE et en CP ;
- les dépenses de fluides (gaz, électricité) pour 2,8 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ;
- des dépenses liées au fonctionnement courant (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, déplacements, etc.) pour 0,4 M€ en AE et en CP ;
- des dépenses liées à l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de petits matériels scientifiques ou informatiques (de moins de 10 k€ TTC) pour 1,4 M€ en AE et 1,9 M€ en CP.

Dépenses d'investissement (3,05 M€ en AE et 0,72 M€ en CP)

Ces dépenses ont été essentiellement consacrées à l'acquisition et au renouvellement d'équipements de laboratoire répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ces équipements permettent d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Ces crédits ont également permis de financer la quote-part nationale (1,15 M€ de quote-part nationale sur un montant globale de 3,12 M€) du dispositif européen IFECD (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne sur la période 2022-2025.

DÉPENSES DIVERSES : 2,95 M€ en AE et 1,86 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration (2,4 M€ en AE et 1,1 M€ en CP), le financement du marché d'audit et de l'outil de gestion des risques de l'Autorité nationale d'audits des fonds européens (AnAFé), ex-CICC (0,49 M€ en AE et 0,66 M€ en CP), des dépenses de fonctionnement de la CCCOP (0,04 M€ en AE et en CP) et des erreurs d'imputation pour des dépenses relevant d'autres actions (communication, informatique, ressources humaines).

ACTION

05 - Prestations d'appui et support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260	317 007 241	533 208 501	216 201 260	205 192 319	421 393 579
	211 286 900	216 949 814	428 236 714	211 286 900	215 293 951	426 580 851

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (211,29 M€) est inférieure de 4,91 M€ à la prévision de LFI (216,20 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (1 945 ETPT pour 1 983 ETPT en LFI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	216 201 260	211 286 900	216 201 260	211 286 900
Rémunérations d'activité	116 938 056	113 285 428	116 938 056	113 285 428
Cotisations et contributions sociales	97 947 047	96 416 698	97 947 047	96 416 698
Prestations sociales et allocations diverses	1 316 157	1 584 775	1 316 157	1 584 775
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	196 941 241	214 907 000	185 846 319	212 184 781
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	196 941 241	214 910 000	185 846 319	212 184 781
Subventions pour charges de service public		-3 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	119 770 000	966 074	19 050 000	2 013 928
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	119 770 000	922 293	19 050 000	1 970 148
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		43 780		43 780
Titre 6 : Dépenses d'intervention	296 000	1 076 741	296 000	1 095 241
Transferts aux ménages		430 497		430 497
Transferts aux entreprises		0		
Transferts aux autres collectivités	296 000	646 244	296 000	664 744
Total	533 208 501	428 236 714	421 393 579	426 580 851

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SNUM) : 38,93 M€ en AE et 30,47 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 761 010	30 073 570
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	168 668	396 652
Total	38 929 678	30 470 222

1. Les dépenses de fonctionnement courant (29,57 € en AE et 21,68 € en CP)

Le montant des dépenses informatiques de fonctionnement courant s'élève à 29,57 € en AE et 21,68 € en CP pour une prévision de 28,93 € en AE et 23,41 € en CP. Ces dépenses recouvrent notamment :

- **Services bureautiques (17,7 M€ en AE et 10,5 M€ en CP)**

Les services bureautiques ont respecté l'enveloppe allouée en AE, en en PAP 2023 avec une légère surconsommation de 424 k€. Une sous-consommation de 1,2 M€ est constatée en CP en partie due aux achats de matériels bureautiques, réalisés trop tardivement en gestion pour être couverts en CP. Les dépenses d'impression ont été revues à la baisse, le marché ayant été notifié pour 4 ans au lieu de 5 ans.

A l'inverse, le SNUM a été amené à passer un avenant de 5 mois pour le marché d'assistance aux utilisateurs pour un montant de 984 k€ pour des raisons d'ajustement de calendrier.

En 2023, les dépenses MOBIUS (téléphones sécurisés OSIIIC) pour le déploiement de téléphones sécurisés du SGDSN auprès des cabinets et des directeurs se sont élevées à 187 k€.

- **Services infrastructures (6,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP)**

La dépense constatée est en augmentation par rapport à la prévision (+460 k€ en AE). Des dépenses non identifiées lors de l'élaboration du PAP (dispositif de supervision cyberdéfense du SHFDS et des prestations anti dénis de service) impactent la consommation à hauteur de 224 k€. Cette hausse est également due au renforcement de la stratégie de sauvegarde des données, à l'accroissement du prix des licences et à l'impact sur le parc de serveurs à exploiter.

- **Services applicatifs (4,4 M€ en AE et 4,6 M€ en CP)**

L'écart à la prévision est documenté par une moindre dépense au titre de la contribution financière SIRHIUS versée à la Direction Générale des Finances Publiques, de la maintenance des applications de l'Agence France Trésor et d'un changement de périmètre lié à la bascule du coût de la maintenance Rossignol, carte agent sécurisée ministérielle (500 k€), dans la rubrique « Services Mutualisés ».

- **Services mutualisés (1,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP)**

Outre, le coût de la maintenance de la carte Rossignol, les dépenses des services mutualisés portent également sur les démarches de renforcement de l'attractivité du SNUM (recrutement, visibilité sur les plateformes de recherche d'emploi).

2. Les projets informatiques (9,36 M€ en AE et 8,79 M€ en CP)

Le montant des dépenses des projets informatiques s'élève à 9,36 € en AE et 8,79 € en CP, pour une prévision de 9,94 M€ en AE et 9,72 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent notamment :

- **Projets bureautiques (0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)**

L'application de gestion de parc n'étant plus à la hauteur des enjeux de maintien en condition opérationnelle et de sécurité, le calendrier du projet de modernisation de la télédistribution et de sécurité des postes de travail a été avancé en 2023. Ce projet recouvre la majorité des dépenses.

- **Projets applicatifs (4,2 M€ en AE et 4,3 M€ en CP)**

Il a été privilégié la poursuite des projets et des évolutions en cours comme par exemple : le projet de refonte du SI logistique, le projet Cassiopée de gestion des zones à régime restrictif pour le SHFDS, les projets de refonte des applications de documentation (Pixel et Rebecca Arcade), ou encore le projet de gestion du dossier social et suivi statistique des assistantes du service social (SISS). Les projets pour l'Agence France Trésor représentent la plus forte hausse par rapport à la prévision liée notamment à la montée de version du SI (710 k€).

- **Projets d'infrastructures (0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) et Projets services mutualisés (0,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)**

L'évolution croisée de ces deux lignes de dépenses entre la prévision et l'exécution s'explique par la bascule de 415 k€ du projet Rossignol sur les projets des services mutualisés lors de l'exécution.

- **Par ailleurs, de nouveaux projets ont été mis en œuvre (3,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) :**

- La migration suite bureautique Microsoft (1 M€ en AE et en CP) conformément à la prévision du PAP ;
- Bercy Hub (1,2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP), dont l'achat de la redevance ODS, initialement reporté en 2024 mais bien réalisé fin 2023 ;
- Déploiement du recâblage et de la ToIP (0,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP), qui a été revu à la baisse du fait d'un moindre coût du marché d'assistance aux utilisateurs et grâce à une optimisation des dépenses (en matériels réseaux et le non recours à des prestations complémentaires) ;
- Projets applicatifs lancés en cours d'année 2023 (1,1 M€ en AE et 0,4 M€ en CP), parmi lesquels : le projet POLARHIS qui a pour objet la mise en place d'un système décisionnel RH-Paie commun à l'ensemble des directions du MEFSIN, l'étude de l'organisation des CSRH qui a pour but l'harmonisation des processus RH et la refonte de l'application METEORES qui vise à gérer le marché interministériel de maintenance des ascenseurs.

L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 110,13 M€ en AE et 111,25 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 977 289	110 281 450
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	150 390	969 682
Total	110 127 679	111 251 132

Dépenses de fonctionnement (109,98 M€ en AE et 110,28 M€ en CP)

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les cabinets ministériels, les directions et services de l'administration centrale du MEFSIN, s'élèvent en AE à 111,26 M€ ramenés à 109,98 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-1,28 M€) et à 110,28 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation et sécurité des locaux	12,21	20,42	9,58	18,72	-2,63	-1,70
Travaux	13,57	13,57	12,50	13,64	-1,07	+0,07
Fonctionnement immobilier	88,80	75,34	87,90	77,92	-0,90	+2,58
Travaux structurants						
Total	114,58	109,33	109,98	110,28	-4,60	+0,95

L'écart à la prévision sur les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux, s'explique en partie par des rétablissements de crédits (1,26 M€) qui amoindrissent la dépense réelle. Par ailleurs, en AE, le renouvellement des marchés accueil et traitement des déchets initialement prévus en 2023 pour un montant de 1,39 M€ n'a pas été réalisé, ces marchés ayant été intégrés aux marchés multi services notifiés fin 2022.

Les dépenses de travaux s'élèvent à 13,59 M€ en AE et 14,67 M€ en CP, ramenés à 12,50 M€ en AE et 13,64 M€ en CP suite à rétablissements de crédits (1,03 M€). La dépense correspond à la réalisation de projets à forts enjeux dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du SPSI 2019 - 2023 : travaux de réaménagement des espaces d'administration centrale dont le site Bercy, ainsi que des travaux de sécurisation et de rénovation énergétique. L'écart à la prévision s'explique par les rétablissements de crédits en AE et en CP, avec pour ces derniers, des charges à payer issues de la gestion 2022.

Sur le poste de dépenses couvrant le fonctionnement immobilier, l'année 2023 a été marquée par une augmentation des prix, cependant plus limitée qu'escomptée concernant ceux de l'énergie. Par ailleurs, une nouvelle prise à bail non programmée a été réalisée en toute fin d'année pour un montant de 0,40 M€, et la part forfaitaire du marché de maintenance du parc des ascenseurs et escaliers mécaniques du grand Bercy a été prise en charge sur le programme 218 faute de crédits disponibles sur le programme 723 (1 M€).

L'écart à la prévision en AE et en CP s'explique principalement par l'augmentation des prix, répercutée sur les baux et les marchés couvrant ce périmètre, atténuée par la diminution des coûts de l'énergie.

Dépenses d'investissement (0,15 M€ EN AE ET 0,97 M€ EN CP)

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation et sécurité des locaux				0,01		+0,01
Travaux			0,08	0,75	+0,08	+0,75
Travaux structurants	119,60	18,88	0,07	0,21	-119,53	-18,67
Total	119,60	18,88	0,15	0,97	-119,45	-17,91

L'écart en AE et en CP s'explique essentiellement par le report de l'opération immobilière Vincent Auriol (travaux structurants). La consommation 2023 sur les travaux correspond en AE et en CP à des dépenses engagées et payées dans le cadre de la sobriété énergétique. Les dépenses d'investissements payées sur

l'activité Exploitation et sécurité des locaux relèvent de charges à payer pour des dépenses liées à la sécurité des bâtiments (achat fin 2022 d'une armoire VigiClé).

LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 19,96 M€ en AE et 19,55 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 273 576	18 895 397
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	647 017	647 594
DÉPENSES D'INTERVENTION	36 031	12 031
Total	19 956 624	19 555 022

Dont dépenses de fonds de concours : 20 797 € en AE/CP.

Dépenses de fonctionnement (19,27 M€ en AE et 18,90 M€ en CP)

La consommation 2023 sur le périmètre des prestations de soutien et d'appui logistique, est de 19,67 M€ en AE, ramenée à 19,27 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-0,40 M€) et de 18,90 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	19,02	18,84	19,27	18,90	+0,26	+0,06
Total	19,02	18,84	19,27	18,90	+0,26	+0,06

Les dépenses de logistique des services centraux regroupent les dépenses de fonctionnement courant des cabinets ministériels et des services centraux des ministères économiques et financiers.

Le niveau d'exécution 2023 est conforme aux prévisions. L'écart à la prévision s'explique principalement par l'augmentation des prix des différents segments d'achat dont relèvent les dépenses de fonctionnement courant des services centraux.

Dépenses d'investissement (0,65 M€ EN AE ET EN CP)

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	0,17	0,17	0,65	0,65	+0,48	+0,48
Total	0,17	0,17	0,65	0,65	+0,48	+0,48

Le parc automobile du Secrétariat général du ministère compte aujourd'hui 26 % de véhicules à faibles émissions (VFE), notamment affectés aux ministres et membres des cabinets ministériels.

L'écart à la prévision résulte de l'accélération, en 2023, du renouvellement du parc automobile du secrétariat général du ministère.

Dépenses d'intervention (0,36 M€ EN AE ET 0,12 M€ EN CP)

L'écart à la prévision de +0,36 M€ en AE et de +0,12 M€ en CP correspond au renouvellement de la convention de partenariat « abeille, sentinelle de l'environnement » pour l'entretien des ruchers installés sur le site de Bercy.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 4,89 M€ en AE et 4,54 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 884 006	4 528 457
DÉPENSES D'INTERVENTION	9 500	12 000
Total	4 893 506	4 540 457

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 11,89 M€ en AE et 12,28 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 886 450	12 277 334

Le Sircom a financé plus d'actions que prévues initialement, notamment une campagne de communication sur l'application Signal Conso de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes ainsi que le sommet Destination France.

Le rythme des dépenses a été soutenu sur le dernier trimestre, en lien avec l'accélération du paiement des dépenses de la campagne des métiers du tourisme (3,07 M€), ainsi qu'une augmentation des dépenses de panoramas de presse et droits de copie. Par ailleurs, le Sircom a payé les dépenses pour le lancement de la campagne Signal Conso (financée à hauteur de 0,44 M€) dès la fin d'année 2023.

Enfin, le Sircom a également pris financièrement en charge les frais liés à l'ouverture du site France Services (développements, mise en place de l'hébergement, audit d'accessibilité et kit de communication). Le coût total des dépenses s'est élevé à 0,19 M€.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (SRH) : 3,87 M€ en AE et 3,50 M€ en CP*Hors fonds de concours :*

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 187 947	1 836 568
DÉPENSES D'INTERVENTION	333 306	333 306
Total	2 521 253	2 169 875

Les dépenses de fonctionnement ont financé :

- les actions en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (239 k€ en AE et 80 k€ en CP) ;
- l'organisation de concours et examens professionnels (49 k€ en AE et en CP) ;
- le remboursement des honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire (60 k€ en AE et en CP) ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation (12 k€ en AE et 7 k€ en CP) ;
- les projets d'innovation en matière de ressources humaines (151 k€ en AE et 139 k€ en CP) ;
- le règlement de contentieux RH (21 k€ en AE et en CP) ;
- la formation des corps techniques de l'industrie et des mines (168 k€ en AE et CP) ;
- les dépenses diverses du services des ressources humaines (419 k€ en AE et 407 k€ en CP) ;
- les gratifications des stagiaires (731 k€ en AE et 656 k€ en CP) ;
- les actions de coaching, supervision et évaluation de l'encadrement supérieur (226 k€ en AE et 184 k€ en CP) ;
- le fonds d'accompagnement du télétravail (111 k€ en AE et 65 k€ en CP).

L'écart à la prévision (qui était de 6,7 M€ en AE et CP) s'explique par plusieurs facteurs :

- la non-atteinte de la cible concernant les recrutements de stagiaires ;
- le déploiement progressif de la réforme de la haute fonction publique ;
- le décalage de la mise en place du plan handicap ministériel ;
- la montée en charge progressive du nouveau fonds d'accompagnement au télétravail dont la majorité des dépenses (85 %) sont imputées sur d'autres programmes du MEFSIN, alimentés par décret de virement par le programme 218.

Les dépenses d'intervention sont constituées des subventions annuelles aux fédérations syndicales du ministère (291 k€ en AE et en CP) ainsi que de trois subventions versées à des associations qui œuvrent en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion professionnelle (42 k€ en AE et CP).

Sur fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	914 947	901 424
DÉPENSES D'INTERVENTION	430 466	430 466
Total	1 345 413	1 331 890

Les dépenses de fonctionnement du fonds de concours FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont permis le financement d'actions permettant d'accompagner les personnes en situation de handicap vers un accès à l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle.

Les dépenses d'intervention correspondent à des remboursements directs aux agents en situation de handicap du reste à charge sur des dépenses entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP.

DÉPENSES DIVERSES : 27,29 M€ en AE et 33,7 M€ en CP

Dépenses de fonctionnement (27,02 M€ en AE et 33,39 M€ en CP)

Les dépenses diverses de fonctionnement (T3) de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218. En 2023, cette dépense concerne principalement :

- le paiement des achats de masques Covid-19 et le coût de leur stockage, suite au basculement de cette dépenses du programme 366 vers le programme 218 (10,54 M€ en AE et 17,19 M€ en CP) ;
- le versement de 15,44 M€ (AE et CP) dans la cadre d'un protocole transactionnel relatif à des dépenses d'électricité ;
- les frais support du programme (frais d'élection des tribunaux de commerce, de remboursement de dépenses de fonctionnement des services de contrôle budgétaire logés dans différents départements ministériels, etc) (0,44 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
- les frais de déplacements ministériels à l'étranger (frais ambassades) (0,07 M€ en AE et CP) ;
- des erreurs d'imputations (0,53 M€ en AE et 0,44 M€ en CP).

Dépenses d'intervention (0,27 M€ en AE et 0,31 M€ en CP)

Ces dépenses concernent le versement d'une subvention accordée à la Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage ainsi qu'au Groupement d'intérêt public « Mission du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire ».

ACTION**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	96 576 013 96 320 974	157 877 703 161 018 614	61 301 690 64 697 640	88 305 910 84 292 372	149 607 600 148 990 012

L'exécution de la masse salariale de l'action 07 (64,7 M€) est supérieure de 3,4 M€ à la prévision de LFI (61,3 M€) en dépit d'une sous-exécution du plafond d'emplois de 18 ETPT (607 ETPT pour 625 ETPT en LFI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	61 301 690	64 697 640	61 301 690	64 697 640
Rémunérations d'activité	42 078 492	43 839 972	42 078 492	43 839 972
Cotisations et contributions sociales	18 978 101	20 467 096	18 978 101	20 467 096
Prestations sociales et allocations diverses	245 097	390 572	245 097	390 572
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 630 998	67 714 844	74 080 989	61 170 768
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 630 998	67 665 320	74 080 989	61 158 744
Subventions pour charges de service public		49 524		12 024
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 945 015	27 542 188	14 224 921	22 481 318
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 945 015	530 577	14 224 921	31 908
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		26 684 540		22 122 339
Subventions pour charges d'investissement		327 071		327 071
Titre 6 : Dépenses d'intervention		920 163		561 086
Transferts aux entreprises		79 260		
Transferts aux autres collectivités		840 903		561 086
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		143 780		79 200
Dotations en fonds propres		143 780		79 200
Total	157 877 703	161 018 614	149 607 600	148 990 012

AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 87,58 M€ en AE et 78,10 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 110 770	58 465 898
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 471 971	19 635 914
Total	87 582 741	78 101 812

L'exécution 2023 a été globalement conforme aux prévisions en CP et légèrement supérieure en AE (85,32 M€ en AE et 77,98 M€ en CP).

La ventilation entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement a été revue, notamment pour tenir compte d'un niveau de renouvellement et d'acquisition d'infrastructure plus élevé que celui prévu initialement afin de sécuriser la capacité des environnements à supporter la montée en charge des nouveaux projets (S/4 Hana et début des commandes relatives au portail public de facturation électronique), et du déménagement du site de secours de l'AIFE à l'été 2023.

Dépenses de fonctionnement (65,11 M€ EN AE ET 58,46 M€ EN CP)

Le budget de fonctionnement de l'AIFE retrace :

- les activités de maintien en condition opérationnelle du système d'information Chorus et de l'ensemble des applications dont l'AIFE assure la gestion ou l'administration ;
- la maintenance des solutions matérielles et logicielles déployées dans le Système d'Information Chorus ;
- la sécurité des SI au regard de l'aggravation des risques d'attaques liés au contexte international ;
- la mise en œuvre d'une solution d'hébergement et d'infogérance de la future solution de portail public de facturation électronique interentreprises ;
- les activités de support des missions de l'Agence.

Catégorie	AE	AE	CP	CP
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Fonctionnement permanent de Chorus	70 070 640	64 610 165	63 451 464	58 079 056
Fonctionnement de l'AIFE	302 585	500 605	298 868	386 842
Total	70 373 225	65 110 770	63 750 332	58 465 898

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	AE	AE	CP	CP
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Services infrastructures et exploitation	25 806 334	21 978 753	22 353 779	16 907 694
Support et maintenance (standard)	38 875 474	36 889 662	36 241 565	37 183 998
Construction de projet	3 238 578	2 887 427	3 263 016	1 431 332
Accompagnement terrain	1 963 170	2 815 584	1 408 779	2 471 382
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	187 084	38 739	184 325	84 650
Total	70 070 640	64 610 165	63 451 464	58 079 056

Les principaux écarts concernent :

- Les services infrastructures et exploitation pour -3,8 M€ en AE et -5,4 M€ en CP, des dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels ayant été imputées en investissement ;
- L'accompagnement terrain pour +0,85 M€ en AE et +1,06 M€ en CP pour le portail de la facturation électronique interentreprises afin de mener les travaux permettant la sélection des « pilotes » (rédaction des stratégies de déploiement et d'accompagnement, recensement des candidats, animation des réunions avec les candidats « pilote », ...)
- La construction de projet avec -1,8 M€ en CP, pour tenir compte de délais de réalisation des évolutions supérieurs aux estimations initiales.

Dépenses d'investissement (22,47 M€ EN AE ET 19,64 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement ont porté principalement sur :

- les travaux de migration du progiciel de gestion intégrée SAP, cœur de la solution Chorus pour la gestion budgétaire et comptable de l'État, vers une version de 4^e génération dite S/4 Hana, conformément à la trajectoire budgétaire et calendrier définie ;

- l'avancement des chantiers de dématérialisation, et notamment, la poursuite de la conception de la plateforme publique de facturation électronique ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des SI opérés par l'AIFE ;
- la poursuite des travaux de transformation numérique de la commande publique et des évolutions de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE ;
- la migration dans le SecNumCloud de la plateforme PISTE et son renforcement afin d'en assurer la scalabilité et la résilience compte tenu du volume croissant de sollicitations,
- l'acquisition du code de Chorus DT dans la perspective d'internalisation de la solution au sein de l'agence.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Activité	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	7 533 986	7 946 034	7 023 540	5 987 271
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 533 366	8 045 814	1 328 221	4 254 092
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	987 087	0	967 345	0
Construction de projet (Chorus Pro et portail associé, migration S4/HANA, systèmes d'échanges Chorus)	4 776 402	6 480 123	4 812 444	9 394 551
Autres dépenses mutualisées	114 174	0	93 371	0
Total	14 945 015	22 471 971	14 224 921	19 635 914

Les principaux écarts concernent :

- Les services infrastructures et exploitation pour +6,5 M€ en AE et +2,9 M€ en CP s'expliquant :
 - sur le projet de facturation électronique interentreprises, pour près de 3 M€ en AE, par la réalisation des travaux nécessaires à l'hébergement et l'exploitation du portail lors du déploiement,
 - par l'acquisition de matériels et de logiciels (réseau, stockage, serveurs, certificats, supports étendus...) positionnés initialement en fonctionnement ;
- La construction de projet pour +1,7 M€ en AE et +4,6 M€ en CP s'expliquant notamment par la bonne avancée de la migration de Chorus vers S/4 Hana qui a permis la réalisation de travaux plus importants que prévus initialement, dans le respect de l'enveloppe financière globale du projet sur les années 2022-2024 ;
- L'annulation de la montée de version technique de Chorus Formulaires, compte tenu de la décision de refonte de Chorus Formulaires, dont l'étude a été lancée en 2023, soit une moindre consommation de l'ordre de 1 M€ en AE et CP.

DIRECTION DU BUDGET : 0,71 M€ en AE et 0,67 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	674 523	640 812
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	33 551	34 115
Total	708 073	674 927

Ces dépenses recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurant pour l'activité de la direction et plus particulièrement les dépenses liées aux projets informatiques soutenant ses métiers : le développement de fonctionnalités des applications TANGO et UNISSON liées aux exercices de prévision et d'exécution budgétaire et la maintenance évolutive d'outils métiers interministériels (PEMS et INDIA Rému).

Le budget de la direction a également financé en 2023 plusieurs projets liés à la communication (maintenance et hébergement du site internet) et dans une moindre mesure, des dépenses en matière de ressources humaines (formation, souscription à la plateforme de diffusion d'offres d'emploi et de viviers de recrutements *LinkedIn*, etc).

Les importants écarts à la prévision (2,4 M€ en AE et 2,3 M€ en CP, soit -1,7 M€ et -1,6 M€) proviennent essentiellement des retards importants pris sur le développement de projets informatiques dont la direction du budget est maîtresse d'ouvrage (notamment UNISSON et INDIA Rému) mais aussi du déroulé de projets auxquels la direction contribue, comme l'accompagnement de prestations sur Chorus 2025.

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 8,03 M€ en AE et 5,52 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 929 551	2 064 058
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 036 666	2 811 289
DÉPENSES D'INTERVENTION	920 163	561 086
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	143 780	79 200
Total	8 030 160	5 515 633

La consommation de la DAE s'élève à 8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (4,6 M€ en AE et 3,5 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plate-forme des ministères économiques et financiers ainsi que le réseau social professionnel des acheteurs de l'État ;
- Le fonds interministériel dédié aux achats d'innovation (3 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP).

L'écart à la prévision (8,9 M€ en AE et 8,0 M€ en CP, soit seulement -0,9 M€ en AE et -2,5 M€ en CP) provient essentiellement du déport des paiements liés au fonds innovation (-1,5 M€ en CP).

ACTION

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790	10 810 000	13 923 790	3 113 790	10 810 000	13 923 790
	2 282 868	10 692 967	12 975 834	2 282 868	12 148 322	14 431 189

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (2,28 M€) est inférieure de 0,83 M€ à la prévision de LFI (3,11 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (25 ETPT pour 28 ETPT en LFI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 113 790	2 282 868	3 113 790	2 282 868
Rémunérations d'activité	2 221 957	1 578 539	2 221 957	1 578 539
Cotisations et contributions sociales	880 583	689 357	880 583	689 357
Prestations sociales et allocations diverses	11 250	14 972	11 250	14 972
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	810 000	10 256 262	810 000	11 349 636
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	10 256 262	810 000	11 349 636
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 000 000	436 705	10 000 000	774 086
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	307 809	10 000 000	340 477
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		128 895		433 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention				24 600
Transferts aux ménages				20 600
Transferts aux entreprises				4 000
Total	13 923 790	12 975 834	13 923 790	14 431 189

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (FTM) : 8,99 M€ en AE et 9,97 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 576 271	9 188 837
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	414 960	754 826
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	24 600
Total	8 991 231	9 968 263

Ces dépenses ont permis de financer des projets innovants participant à la modernisation des services du MEFSIN et à l'amélioration de l'efficacité des services, en encourageant la recherche de synergies entre les directions. La sélection initiale des opérations retenues suite à l'appel à projets auprès des directions et services du MEFSIN, puis le suivi de leur déroulement en adoptant une démarche agile d'allocation et de redéploiement des fonds en cours d'année, ont permis de soutenir 64 projets en 2023, dont 35 nouveaux projets.

En 2023, le FTM a fait l'objet d'un appel à projets axés prioritairement sur les sujets numériques inter-directionnels et le verdissement. L'accent pouvait être mis sur la transition écologique, mais également sur la sobriété énergétique, la résilience, le recours aux architectures en nuage, la valorisation et les échanges de données (par API par exemple), et l'amélioration de l'environnement de travail numérique des agents dans sa dimension de facilitation du télétravail. C'est ainsi qu'une partie du fonds a été consacrée à accroître l'offre d'infrastructures de visio-conférence (équipements de nouvelles salles, passerelle avec la webconférence de l'État), d'outils et d'applications facilitant la mixité des modes de travail des équipes (présentiel / distanciel).

Le FTM a également contribué à la mise en place du Centre de Cyberdéfense des ministères économiques et financiers, projet porté par le service du HFDS. D'autres projets visant le renforcement de la sécurité des systèmes d'information ont également été soutenus (DGDDI, INSEE, DG Trésor...). Par ailleurs, des projets innovants ont été financés par le FTM dans le domaine des datasciences (INSEE, DGFIP, SG/SNUM, etc.), du traitement d'images appliqué à la lutte contre la fraude (DGDDI), de l'internet des objets (IOT) appliqué à la gestion bâimentaire (SG/SNUM), de l'intelligence artificielle générative (DGDDI).

Enfin, le FTM a financé le déploiement des bonnes pratiques, faisant suite aux 88 projets retenus l'année précédente dans le cadre de « Tous acteurs de Bercy vert », lui permettant d'entrer dans une seconde phase en dupliquant les expérimentations vertueuses et de poursuivre ainsi l'accélération de la transition écologique grâce aux agents porteurs de projets.

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (DSCI) : 0,70 M€ en AE et 0,66 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	702 534	664 873

En 2023, les dépenses ont permis :

- **de financer la politique ministérielle d'innovation du MEFSIN, plus particulièrement :**
 - l'accroissement de l'activité du BercyLab (en hausse de 30 %), ce qui représente plus de 60 accompagnements sur l'année auprès des directions du ministère (DGE, IGF, CGE, DIE), avec un recours accru aux facilitateurs internes ;
 - la 5^e édition de l'évènement BercyINNOV, avec plus de 2 000 visiteurs et 120 porteurs d'innovation ;
 - le lancement des 2 premières éditions « BercyINNOV Hors-les-Murs », une collaboration inter-directionnelle a été mise en place pour l'organisation de ces deux évènements ;

- la poursuite du développement de la communauté des facilitateurs internes (Facilit' à cœur) avec 4 nouvelles promotions de 18 agents formés à la facilitation ;
 - la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du MEFSIN particulièrement eu égard aux tendances sociétales et aux nouvelles modalités de travail, avec notamment la création d'un outil collaboratif (le Réunion'Kit), le développement du PassInnov avec 36 sessions dispensées à 435 collaborateurs, le dispositif « DiscoPass », réinventé pour répondre aux besoins des managers d'équipe dans l'animation de collectifs et enfin, l'initiation à l'occasion de BercyINNOV d'un nouveau format de diffusion de l'innovation à destination des dirigeants.
- **d'appuyer les projets de transformation au sein du ministère :**
 - Une expérimentation de veille et prospective, qui s'incarne dans le projet « Futur du travail ». Il s'agit de travaux prospectifs initiés en 2023, réunissant un grand nombre d'acteurs d'horizons très différents (d'agents du ministère, des chercheurs, des groupes d'anciens agents du ministère, des étudiants, des représentants de start ups, etc) qui ont été réunis sous des formats variés pour permettre la construction de livrables prospectifs inédits et qui serviront à éclairer plusieurs projets de transformation au sein du ministère.
 - La démarche ministérielle « Bercy vert » en matière de transition écologique et d'écoresponsabilité. L'appel à projet « Tous Acteurs de Bercy Vert » en 2023 s'est traduit par une phase de duplication dans plusieurs directions et territoires de 32 projets lauréats de 2022. Une synthèse ministérielle sur les émissions de gaz à effet de serre du ministère a également été produite, de même que l'adoption de plans de transition en amont de la circulaire du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transition écologique de l'État.

DÉPENSES DIVERSES : 1 M€ en AE et 1,5 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la Mission France Recouvrement (MFR). Elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 0,96 M€ en AE et 1 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests ;
- des erreurs d'imputation (0,02 € M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

Les dépenses diverses d'investissement de l'action 08 concernent celles de SIEP pour le Datacenter de Toulouse (0,02 M€ en AE et en CP).

ACTION

09 – Action sociale ministérielle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235	124 618 844	187 874 079	63 255 235	124 618 844	187 874 079
	59 165 144	116 220 714	175 385 858	59 165 144	116 816 849	175 981 994

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	63 255 235	59 165 144	63 255 235	59 165 144
Rémunérations d'activité	38 298 846	34 695 009	38 298 846	34 695 009
Cotisations et contributions sociales	20 327 376	18 932 788	20 327 376	18 932 788
Prestations sociales et allocations diverses	4 629 013	5 537 347	4 629 013	5 537 347
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	123 237 574	114 450 725	123 237 574	114 873 626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	123 237 574	114 450 725	123 237 574	114 873 626
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 045 000	1 183 288	1 045 000	1 356 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 045 000	1 183 288	1 045 000	1 356 819
Titre 6 : Dépenses d'intervention		29 350		29 054
Transferts aux ménages		26 540		26 244
Transferts aux autres collectivités		2 810		2 810
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	336 270	557 350	336 270	557 350
Prêts et avances	336 270	557 350	336 270	557 350
Total	187 874 079	175 385 858	187 874 079	175 981 994

Dépenses relatives aux politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail (SRH3) : 116,22 M€ en AE et 116,82 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	114 450 726	114 873 626
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 183 288	1 356 819
DÉPENSES D'INTERVENTION	29 350	29 054
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	557 350	557 350
TOTAL	116 220 714	116 816 849

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (114,45 M€ en AE et 114,87 M€ en CP)

En 2023, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement 114,45 M€ en AE et 114,87 M€ en CP. L'écart par rapport aux crédits inscrits en PAP (122,74 M€) s'explique par le jeu de la mise en réserve réglementaire (-6,2 M€) et de celle appliquée par le responsable de programme (-1,2 M€), d'une part, et de la sous-consommation nette par rapport aux prévisions de dépenses (-0,47 M€), d'autre part.

Ces dépenses comportent (*cf. infra*) les crédits qui ont été affectés :

- aux politiques ministérielles d'action sociale (restauration, logement, etc.), à hauteur de 100,73 M€ en AE et 102,05 M€ en CP ;
- aux politiques ministérielles de santé et de sécurité au travail, à hauteur de 13,71 M€ et 12,82 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (1,18 M€ en AE et 1,36 M€ en CP)

Ces dépenses, légèrement supérieures à la prévision (1,06 M€ en AE et CP), concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 0,82 M€ en AE et 0,94 M€ en CP ;

- les travaux d'aménagements initiés par les Comités sociaux d'administration (CSA), soit 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- l'achat de matériel de restauration pour 0,04 M€ en AE et 0,13 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES (0,56 M€ en AE et en CP)

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2023 à 0,56 M€ en AE et CP pour une prévision de 0,44 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet est lié à un accroissement des demandes de prêts, dans le contexte inflationniste de l'année 2023.

Dépenses en matière de politiques ministérielles d'action sociale : 102,2 M€ en AE et 103,7 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement de l'action sociale ministérielle, concertées dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinées au niveau départemental, se sont élevées en 2023 à 100,73 M€ en AE et 102,05 M€ en CP.

- La restauration : la restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de 49,7 M€ en AE et 51,4 M€ en CP a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement du titre restaurant. Les dépenses en CP sont quasiment conformes à la prévision de 51,66 M€. Il faut noter une hausse significative des dépenses de restauration locale (+3,5 M€ en CP par rapport 2022) en raison de la poursuite de l'inflation sur les denrées alimentaires. Par ailleurs, l'effet de la revalorisation de la prestation interministérielle repas en année pleine pèse également sur les dépenses.
- Le logement : la politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Elle se traduit pour l'essentiel par une subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations pour 9 M€ auquel s'ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,25 M€ en CP), soit un niveau de dépenses similaire à la prévision (9,39 M€ en AE et CP).
- Les vacances « enfants et familles » : les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2023 un montant de 20 M€ en AE/CP pour une prévision de 20,33 M€ (AE/CP) correspondant au montant de la subvention versée à l'association Éducation Plein Air Finances. Hors mise en réserve, l'exécution est conforme à la prévision.
- La protection sociale complémentaire : dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à 4 M€ AE/CP ce qui est conforme à la prévision.
- Les associations socio-culturelles : les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives du MEFSIN, mais également à la coopérative, affichent une dépense nette de 5,4 M€ en AE et 5,9 M€ en CP, pour une prévision de 6,9 M€ en AE et en CP. Hors mise en réserve, l'exécution est conforme à la prévision.
- L'aide à la parentalité : en 2023, l'aide à la parentalité s'est articulée sur des aides accordées sous forme de prestations (CESU) pour la garde d'enfant ou le soutien scolaire (dispositif chèque famille finances), la mise en place d'un dispositif spécifique pour les DROM-COM et la mise en œuvre d'une nouvelle prestation destinée à favoriser la pratique sportive des enfants (chèque sport finances). 5,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP ont été consommés en 2023, pour une prévision de 7,31 M€. La variation par rapport à cette dernière découle principalement d'une prévision initiale qui reposait sur un taux de recours aux nouvelles aides mises en place plus important que ce qui a été constaté.
- Les crédits d'actions locales : 4,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP ont été consacrés aux actions de solidarité, pour une prévision de 5 M€ en AE et CP. Si en AE l'exécution est conforme à la prévision après prise en compte de la mise en réserve, un reliquat important en CP (1,3 M€) s'explique notamment par l'engagement tardif des dépenses concernant les « arbres de Noël » en fin d'année, ainsi qu'un décalage dans les délais des factures des chèques cadeaux.

- L'administration générale et le fonctionnement des réseaux : en 2023, 1,8 M€ en AE/CP ont été consacrés au support de l'administration général et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Le budget prévisionnel de 1,23 M€ a été dépassé en raison notamment des surcoûts liés à la poursuite des travaux de relogements des services.
- Immobilier : les dépenses immobilières hors investissement, relatives aux travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux, ont représentées 0,5 M€ en AE et CP.

Les dépenses d'investissement relevant des politiques d'action sociale ministérielle se sont élevées à 0,86 M€ en AE et à 1,07 M€ en CP. Elles correspondent aux travaux réalisés dans bâtiments à disposition des bénéficiaires de l'action sociale et les implantations des différents réseaux locaux, d'une part, et à l'acquisition de matériels et équipements de restauration, d'autre part.

Les dépenses d'intervention afférentes aux politiques d'action sociale ministérielle relèvent des prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides au profit d'agents en difficulté susmentionnés (0,56 M€ en AE et en CP).

Dépenses en matière de politiques ministérielles de santé et de sécurité au travail : 14,0 M€ en AE et 13,1 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement de ces politiques se sont élevées à 13,71 M€ en AE et 12,82 M€ en CP, soit respectivement :

- 13,26 et 12,25 M€ pour les comités sociaux d'administration (CSA) mis en place en 2023, pour une prévision de 15,90 M€ en AE et en CP ;
- 0,45 M€ en AE et 0,57 M€ en CP au titre de la prévention médicale, pour une prévision de 1,17 M€ en AE et en CP.

L'écart par rapport à la prévision (17,07 M€ en AE et en CP, soit -3,04 M€ en AE et -3,96 M€ en CP) s'explique par :

- l'imputation en définitive en titre 5 de travaux d'aménagements initiés par les CSA, pour 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- le jeu de la mise en réserve ;
- une sous-consommation des crédits, notamment du fait du retard de la mise en place des instances de dialogue social.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)					37 500	
Dotations en fonds propres					37 500	
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					37 500	
Subventions pour charges de service public					37 500	
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					113 617	
Transferts					113 617	
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)					79 260	
Transferts					79 260	
X - Ecole polytechnique (P144)					108 000	
Transferts					108 000	
Parcs nationaux (P113)					110 414	110 414
Subventions d'investissement					110 414	110 414
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
Universités et assimilés (P150)	56 500	20 600			418 743	385 143
Transferts	56 500	20 600			418 743	385 143
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					119 957	119 957
Transferts					119 957	119 957
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					59 940	59 940
Transferts					59 940	59 940
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)					203 117	203 117
Subventions d'investissement					203 117	203 117
Universcience (P361)					79 200	79 200
Dotations en fonds propres					79 200	79 200
ARS - Agences régionales de santé (P124)					35 670	35 670
Subventions pour charges de service public					12 024	12 024
Transferts					23 646	23 646
Total	56 500	20 600			1 406 918	997 441
Total des subventions pour charges de service public					49 524	12 024
Total des dotations en fonds propres					116 700	79 200
Total des transferts	56 500	20 600			927 163	592 686
Total des subventions d'investissement					313 531	313 531

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.